



ORANGE, le 13 Mai 2020

*D. A. C.*

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE

Gestion du Domaine Public

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**AVENUE DES CREMADES -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de terrassement pour un câble ENEDIS de 43 ml, **Avenue des Crémades**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.
- le stationnement des véhicules de toutes sortes pourra être interdit, selon les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 3 Juin 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines (3 jours d'intervention), sous l'entière responsabilité de l'Entreprise SRV BAS MONTEL de SORGUES (84).

